



RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu tenue en présentiel au bureau de la Régie du 737, chemin des Patriotes à St-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 8 février 2023 à 17h00.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Monsieur Jean-Marc Bousquet, maire, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité de St-Mathieu de Beloeil
Monsieur François Berthiaume, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Yanick Beauchemin, conseiller, municipalité St-Charles-sur-Richelieu

Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 17h00 par M. Jean-Marc Bousquet, président.
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 janvier 2023
3.
 - a) Rapport de filtration / janvier 2023
 - b) Rapport de fuites / janvier 2023
 - c) Rapport consommation d'eau 2022
4. Comptes à payer / janvier 2023
5. Résolution pour renouvellement de l'emprunt de 452 500 \$
 - a) Acceptation de l'offre
 - b) Résolution de concordance et de courte échéance
6. Fourniture d'oxygène liquide – octroi de contrat
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2023.02.006 Il est proposé par : M. François Berthiaume
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 JANVIER 2023**

2023.02.007 Il est proposé par : M. Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023 soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) **RAPPORT DE FILTRATION (QUALITÉ DE L'EAU) / JANVIER 2023**

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport présenté.

b) **RAPPORT DE FUITES / JANVIER 2023**

Le conseil d'administration prend connaissance de rapport présenté.

c) **RAPPORT DE CONSOMMATION D'EAU 2022**

Le conseil d'administration prend connaissance de rapport présenté.

4. **COMPTES À PAYER / JANVIER 2023**

2023.02.008 Il est proposé par : M. Normand Teasdale
appuyé par : M. Yanick Beauchemin

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de janvier 2023 représentant la somme trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatorze dollars et quinze cents (398 814.15\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. **RENOUVELLEMENT D'UN EMPRUNT DE 452 000\$ RÉALISÉ LE 15 FÉVRIER 2023**

a) **Acceptation de l'offre**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 février 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 février 2023
Montant :	452 500 \$		

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 février 2023, au montant de 452 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

20 500 \$	4,75000 %	2024
21 600 \$	4,75000 %	2025
22 700 \$	4,75000 %	2026
24 000 \$	4,75000 %	2027
363 700 \$	4,75000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,75000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

20 500 \$	4,76000 %	2024
21 600 \$	4,76000 %	2025
22 700 \$	4,76000 %	2026
24 000 \$	4,76000 %	2027
363 700 \$	4,76000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,76000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 500 \$	5,05000 %	2024
21 600 \$	4,90000 %	2025
22 700 \$	4,60000 %	2026
24 000 \$	4,40000 %	2027
363 700 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,11100

Coût réel : 4,80938 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

2023.02.009 Il est proposé par : M.Jonathan Chalifoux
appuyé par : M. François Beauchemin

Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 février 2023 au montant de 452 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-02. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

b) Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 452 500 \$ qui sera réalisé le 15 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-02	452 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2009-02, la Régie intermunicipale d'aqueduc du Bas-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2023.02.010 Il est proposé par : M. Normand Teasdale
appuyé par : M. François Berthiaume

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	20 500 \$	
2025.	21 600 \$	
2026.	22 700 \$	
2027.	24 000 \$	
2028.	25 200 \$	(à payer en 2028)
2028.	338 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2009-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6. FOURNITURE D'OXYGÈNE LIQUIDE – OCTROI DE CONTRAT

2023.02.011 Il est proposé par : M. Yanick Beauchemin
appuyé par : M. François Berthiaume

Et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'Air Liquide du 30 janvier 2023 pour la fourniture d'oxygène liquide en vrac, au montant de 0.2895\$/kg, soit des frais fixes mensuels de 1286.40\$ plus taxes.

Il est entendu que la Régie procédera à un appel d'offres pour la fourniture d'oxygène au courant de l'année 2023, une fois qu'il sera possible d'évaluer plus précisément les besoins en oxygène du nouveau système de filtration.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023.02.012 Il est proposé par : M. François Berthiaume
appuyé par : M. Jonathan Chalifoux

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 17h23.

RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU

LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2023

COMPTES PAYÉS EN JANVIER 2023

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 765.74	Assurances collectives - février
FIDUCIE DESJARDINS	2 431.89	REER collectif payé par Desjardins
FONDACTION	5 080.36	REER employés janvier 2023
HYDRO QUÉBEC	38 859.71	Électricité
MINISTÈRE DU REVENU	23 255.11	DAS payées par Desjardins
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	8 914.18	DAS payées par Desjardins
RETRAITE QUÉBEC	89.26	Régime des élus
TELUS	527.98	Cellulaires et modems
UNIVAR CANADA LTÉE	27 497.53	Produits chimiques
VIDÉOTRON LTÉE	2 281.72	Téléphone usine
Total des comptes payés en janvier 2023	114 703.48 \$	

COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2023

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>	<u>Description</u>
ACKLANDS-GRAINGER INC.	389.62	Robinet pour le laboratoire
AGISKA COOPÉRATIVE	934.41	Entretien équipement de l'usine et du réseau
ANTONIO MOREAU (1984) LIMITÉE	822.18	Uniformes
ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	351.00	Cotisation annuelle
AVENSYS SOLUTIONS	436.91	Matériaux pour épuration Saint-Denis et Saint-Charles
BIOVET INC.	6 209.20	Analyses d'eau
BUROPRO CITATION	307.34	Copies facturables et fournitures de bureau
CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC.	422.43	Pierre pour fuite à Saint-Mathieu-de-Beloil
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	6 397.67	Compteur d'eau et pièces pour compteur
DEPANNEUR LES PATRIOTES	1 005.96	Essence
ERIC MOREL	90.00	Honoraires pour travail effectué sur le site internet
EXCAVATION MICHAEL G. LEBLANC INC.	287.44	2e versement - déneigement hiver 2022-2023
FABCO PLASTICS	2 609.91	Bac de confinement pour acide sulfurique
FAVREAU BLAIS ARCHITECTES INC.	2 954.86	Honoraires professionnels
FISHER SCIENTIFIC COMPANY	1 068.02	Produits de laboratoire
FQM ASSURANCES	10.90	Ajustement de prime d'assurances
FRANKLIN EMPIRE INC.	342.23	Matériaux électriques pour laboratoire
GESTION MICHEL DEGUIRE INC.	150.59	Coffre à outils et adaptateur
GLS LOGISTICS CANADA LTD	220.80	Frais de livraison

KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	19 440.73	Produits chimiques
LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	5 000.00	Franchise
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	191 183.54	Prise d'eau
LES ÉQUIPEMENTS D'ARPENTAGE CANSEL INC.	189.52	Peinture bleue en aérosol
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	157.32	Location outils pour laboratoire
PETITE CAISSE	116.57	Divers
POMPEX INC.	2 030.96	Régulateurs de niveau PP2 - Saint-Denis
RAEVR	9 668.73	Honoraires technicien en instrumentation
RONA INC / RONA BELOEIL	325.27	Matériaux pour laboratoire et cuisine
SODROX CHEMICALS LIMITED	2 148.08	Produits chimiques
STELEM UNE DIVISION D'EMCO CORPORATION	7 023.26	Pièces pour réseau
SYNDICAT DES EMPLOYES - CSN	1 331.28	Cotisation janvier 2023
SYSTÈMES EAGLE DIGI EYE INC.	1 285.67	Nouvelles caméras pour l'usine
TENAQUIP LTEE	351.76	Produits d'entretien ménager
UBA INC	5 944.66	Produits chimiques
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	937.55	Produits pour laboratoire
WSP CANADA INC.	11 964.30	Honoraires professionnels

Total des comptes à payer au 31 janvier 2023	284 110.67 \$
---	----------------------

TOTAL DES COMPTES - JANVIER 2023	398 814.15 \$
---	----------------------